



CAPN DU 27 mai 2014

Déclaration du SNUipp-FSU concernant l' ASH

En ce moment, 300 collègues sont en train de participer au colloque organisé par le SNUipp-FSU: « Pour que l'inclusion fasse école », avec les interventions de Serge Thomazet « Ecole et société inclusives : des mots aux actes », de Valérie Barry « Troubles du comportement comment faire ? Le point de vue de la recherche » et la tenue de deux tables rondes « de l'apparition des troubles à la mise en place du PPS » et « scolarisation en établissement, scolarisation en milieu ordinaire : quels liens, quelles complémentarités, quelles coopérations, quelles interactions possibles ? ».

Préalablement à ce colloque, le SNUipp-FSU a réalisé une enquête qui a permis de recueillir l'avis de plus de 5000 collègues. Une des questions posées demandait quels étaient les moyens qui vous paraissaient nécessaires pour réaliser l'objectif de l'inclusion scolaire des élèves en situation de handicap. La formation des enseignants est la première nécessité mise en avant par les collègues. Ce que ne semble pas avoir du tout compris l'administration, puisque le nombre de formations a baissé, quelque soit la formation préparée !

Formation au diplôme de directeur d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée

Pas de départ dans les académies de Toulouse, Caen, Orléans-Tours, Limoges, Dijon, Besançon, Grenoble, Poitiers et les DOM). L'administration refuse même parfois de communiquer les données des postes vacants, comme en Côte d'Or où malgré au moins 4 postes restés vacants, pas d'appel à candidature. Même chose dans le Puy de Dôme où 6 postes seront à pourvoir. Au moment où le ministère consulte les organisations syndicales sur les SEGPA en organisant plusieurs groupes de travail, le SNUipp-FSU attend un geste fort pour les directions de SEGPA : une hausse conséquente des départs en formation actée dans un plan pluriannuel pour compenser tous les postes vacants.

De nombreuses académies continuent de voir beaucoup trop de SEGPA fonctionner sans directeur, avec des directeurs faisant fonction (ce qui évite à l'administration de leur payer certaines indemnités) ou à temps partiel (1 directeur pour 2 SEGPA), pratique de plus en plus répandue. Il est inacceptable de voir le nombre de directions vacantes augmenter. La chute inquiétante des départs en formation ces dernières années (de 116 départs pour les années 2007 à 2009, 49 pour 2012-2013, et 48 prévus pour 2013-2014 et 36 prévus pour 2014-2015) en est la principale cause.

Le ministère doit enclencher une politique volontariste et ambitieuse pour les départs en formation en DDEEAS. Il est important qu'un recensement des besoins soit effectué au sein de toutes les académies. Le rapport Delaubier a clairement indiqué toute l'importance des SEGPA dans les collèges pour redonner confiance aux élèves en difficultés, pour mettre en place des orientations post 3ème choisies et pour éviter un décrochage scolaire précoce. Il est de la responsabilité du ministère de permettre aux SEGPA de fonctionner normalement, cela passe par la présence d'un DACS dans chaque structure.

Formation pour le diplôme de psychologue scolaire

52 départements et la Polynésie demandent des départs en formation. Ce qui est très insuffisant au regard des besoins (dans le 95, 12 postes seront vacants à la rentrée, 5 collègues devraient revenir de formation et pas de départ, même situation où pas de départ malgré des postes vacants en Corrèze, dans le Cher, le Cantal ...)

Le ministère a annoncé des discussions sur le recrutement et la formation des psychologues de l'Education nationale dans le cadre du chantier métiers n°14. Nous les attendons avec impatience tant les besoins sur le terrain sont criants : combler les postes vacants, créer les postes nécessaires pour assurer toutes les missions sur le terrain. Ce n'est ni avec un faible recrutement pour le DEPS, ni avec les PE titulaires d'un master 2 de psychologie, vivier largement insuffisant, que cela pourra être assuré. Un recrutement externe et interne de psychologues du 1^{er} degré est demandé par un spectre très large d'organisations associatives et syndicales. Il faut avancer rapidement sur le sujet dans le cadre de la refondation de l'école.

Pour les stagiaires actuels en DEPS, nous demandons que l'administration dans les départements propose des anticipations de remboursements de frais de transport et d'hébergement pour ne pas mettre en difficultés financières les collègues habitant loin des centres de formation ni les amener à contracter des emprunts.

En Polynésie, des collègues préparent actuellement le DEPS avec des statuts différents : congé formation (salaires à 80% du traitement brut), disponibilité (sans rémunération) et prise en charge « classique » par l'administration (indemnités DEPS avec salaires). Ces inégalités de traitement sont préjudiciables aux collègues en formation qui sont par ailleurs autorisés par l'administration à suivre la formation DEPS. Il est temps que les moyens de l'Education nationale soient suffisants pour assurer le même traitement pour des collègues qui font un choix de formation coûteux personnellement et financièrement.

En Guyane, plutôt que d'envoyer les collègues en formation DEPS, l'administration a proposé de financer une formation à distance avec Paris Vincennes (master 1 de psychologie) sur trois ans, sans aménagement de scolarité, sans aucune garantie de réussite et aucun remboursement de frais de stage (seule l'inscription et un déplacement par an à Paris sont pris en charge) ; ces collègues sont nommés à temps plein sur des postes de psychologues scolaires et en assument les missions sans en avoir le titre. Nous souhaitons connaître la position du ministère sur cette situation particulière.

L'an dernier, lors de la CAPN du 28 mai 2013, nous avons insisté pour que la DGESCO adresse une nouvelle circulaire précisant les règles d'affectation et de nomination des professeurs des écoles avec master 2 de psychologie sur des postes de psychologues. Pour les phases actuelles de mouvement, la note de la DGESCO du 6 février 2012 continue à poser problème. S'il n'y a plus de hiérarchie entre les diplômes pour l'affectation, les types de nomination varient selon les départements. En effet, certains DASEN, ont décidé d'affecter les titulaires de master 2 à titre provisoire et d'autres, à titre définitif. Cela entraîne une inégalité de traitement pour les personnels concernés.

Il existe une autre inégalité de traitement : le versement de l'indemnité de fonctions spéciales qui est attribué ou pas, selon les départements, aux psychologues non détenteurs du DEPS. Si l'on considère qu'il n'y a plus de hiérarchie entre les diplômes, la situation doit évoluer rapidement.

Formation pour les départs en CAPA SH options A, B, C et D « autisme »

Pas de départ dans les académies de Clermont Ferrand, Dijon, Limoges, Toulouse, Besançon, Strasbourg, Grenoble, Poitiers et les DOM sauf un départ en option C à la Réunion.

Malgré une très légère remontée des départs en option E et G, le nombre total des départs en stage CAPA SH subit une baisse importante d'une centaine de départs. Ce sont les départs en option D (moins 82 prévus) qui font principalement les frais de cette baisse.

Suite aux baisses déjà constatées les années précédentes (moins 343 départs en 5 ans sur cette option), on ne peut que s'inquiéter sur l'enseignement dispensé et la mise en place des CLIS, ULIS et UE. Notre demande réitérée de mise en place de groupes de travail pour la réalisation d'un état des lieux (modalités, taux de réussite ...) afin de pouvoir travailler sérieusement sur les formations spécialisées, n'a toujours pas aboutie. La mise en place, dans les départements, d'aménagements divers et variés, dont on est en droit de se demander s'il s'agit encore d'une réelle formation spécialisée de qualité et si elle est légale au regard des textes, ne s'est pas arrêtée, au contraire ! Par exemple, le projet de modification des regroupements en Alsace. Le cursus actuellement pensé par l'ESPE d'Alsace et qui entrerait en application dès septembre 2014 prévoit d'étaler la formation sur deux ans avec les propositions suivantes :

- faire cours sur quatre semaines de vacances ;
- faire cours sur 12 mercredi après-midi ;
- faire quatre regroupements de deux semaines ;
 - valider un M1 lors de la première année ;
 - valider un M2 lors de la deuxième année

De plus, un certain nombre de formations seraient supprimées à la rentrée de septembre 2014 dans les ESPE, faute de budget, notamment dans la Sarthe, le Maine et Loire, la Loire Atlantique ...

L'évaluation sur les acquis des élèves à l'entrée au CE2, rendue publique à la mi-journée, confirme que la lutte contre l'échec scolaire ne se résume pas aux rythmes mais concerne en priorité le fonctionnement de l'école et sa pédagogie, les conditions d'apprentissage des élèves et la formation des enseignants.